

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jeunesse Santé Inc.	Numéro de permis 2022049	Date d'inspection Le 09 juin 2023	
Nom de l'établissement Les Étoiles de Marguerite-Bourgeoys 2		Numéro de téléphone (506) 888-6057	
Adresse 238 rue Marguerite-Bourgeoys Caraquet NB E1W 1B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	14 juin 2023	
Commentaires : - Deux n'ont présentement pas de RCR valide. L'administratrice a été avisée que les éducatrices ne peuvent être seules et qu'elles doivent toujours être accompagnées d'une éducatrice ayant un RCR valide.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	14 juin 2023	
Commentaires : - Deux n'ont présentement pas un RCR valide soit de secouriste générale de niveau C comme l'exige la loi sur les services à la petite enfance. Le RCR doit être valide en tout temps pour chaque employé. Celui-ci est cédulé le 8-9 juin 2023.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Ratio respecté lors de mon inspection annuelle</p> <p>Observation: Jeux libre, film comme activité spéciale, jeu extérieur n'a pas eu lieu dû à la pluie.</p> <p>Discussion avec l'administratrice concernant, rapport de présences des enfants, employés, dossiers des enfants, des employés, rapport incident, politique d'inclusion (service offert)</p> <p>RCR: 2 employées feront la formation de RCR secouriste général de niveau C exigé le 8-9 juin 2023. Cette lacune sera corrigée lorsque la formation aura eu lieu avec preuve d'un RCR valide.</p>

original signé par
Karine Basque

Le 09 juin 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Julie Frenette

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 juin 2023

Date